

ACCUEIL DE LOISIRS DE FORCALQUEIRET ET SAINTE-ANASTASIE

REGLEMENT INTÉRIEUR

Année 2025 / 2026



EN VUE DE RÉPONDRE AUX ATTENTES DES FAMILLES, DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET ET DE LA COMMUNE DE SAINTE-ANASTASIE, L'ODEL (OFFICE DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION ET DE LOISIRS DU VAR) PROPOSE UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DÉFINIT LE FONCTIONNEMENT ET LES MODALITÉS D'ADMISSION À L'ACCUEIL DE LOISIRS.

L'OBJECTIF EST DE DÉVELOPPER UN ACCUEIL DE QUALITÉ INTÉGRANT DES ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE, DE SOCIALISATION, DE VIVRE ENSEMBLE ET DE CITOYENNETÉ.

Direction :
FLEURENCE LAURA
ROUX ESTELLE
REY OCEANE

La laïcité

Le principe de laïcité reste le moteur de l'association. En cela elle assure des droits et des libertés à chaque enfant accueilli. L'ODEL porte ces valeurs laïques et dans ses actions il promeut l'émancipation des personnes et leur liberté de conviction et d'expression dans le strict respect des lois de la République.

L'autonomie et la responsabilisation

Faire ensemble pour mieux te permettre d'agir seul l'autonomie est un principe fondamental que l'ODEL s'attache à intégrer dans l'ensemble de ses projets.

Bien plus qu'un besoin primaire, l'autonomie permet d'acquérir une meilleure confiance en soi et reste une source d'indépendance pour l'enfant. Responsabiliser un individu revient à lui permettre de se construire, de s'affiner et l'amène à une plus grande indépendance.

Les intentions éducatives

Le vivre ensemble

Le "vivre-ensemble" est une dimension incontournable de l'éducation à la citoyenneté qui repose sur le respect mutuel, l'acceptation des différences, le partage et l'ouverture sur les autres. Cette notion permet à chacun d'être lui même dans un environnement favorable à la vie en collectivité.

L'écocitoyenneté

La connaissance de l'environnement doit permettre la transformation des attitudes, des comportements ainsi que la prise de conscience d'une responsabilité individuelle ou collective, dans la préservation et l'évolution de l'environnement.

« Promouvoir un homme libre, autonome tolérant et solidaire, s'enrichissant de chacun dans une société juste et ouverte à tous ».

ARTICLE 1 : L'ACCUEIL PROPOSÉ

L'ODEL organise l'accueil des enfants âgés de 3 à 11 ans résidant et/ou scolarisés sur les Communes de Forcalqueiret et de Sainte-Anastasie.

Période	Jours et horaires d'accueil	Lieu d'accueil
VACANCES SCOLAIRES Automne - Hiver - Printemps -	Du lundi au vendredi De 6h45 à 18h45 Les horaires peuvent varier en fonction des sorties organisées et des projets mis en place. Les familles seront préalablement informées par l'équipe. Inscriptions uniquement à la semaine VIA ODEL CONNECT	Ecole de Forcalqueiret (Capacité de 45 -6ans et 84 +6ans)
VACANCES SCOLAIRES Eté	Du lundi au vendredi De 6h45 à 18h45 Les horaires peuvent varier en fonction des sorties organisées et des projets mis en place. Les familles seront préalablement informées par l'équipe. Inscriptions uniquement à la semaine VIA ODEL CONNECT	Ecole de Sainte- Anastasie (Capacité de 56 -6ans et 96 +6ans)
Périscolaires	Du lundi au vendredi de 6h45 à 8h20 et de 16h30 à 18h45 Inscriptions uniquement sur le PORTAIL FAMILLE MAIRIE	Ecole de Forcalqueiret (Capacité de 45 -6ans et 96 +6ans)
Périscolaires	Du lundi au vendredi de 7h30 à 8h20 et de 16h20 à 18h00 Inscriptions via ODEL CONNECT	Ecole de Sainte- Anastasie (Capacité 20 -6ans et 84 +6ans)
Mercredis	Journée complète : De 6h45 à 9h00 et de 17h00 à 18h45 Matinée : 6h45 à 9h00 et de 13h30 à 14h00 Après-midi : 11h45 et de 17h00 à 18h45 VIA ODEL CONNECT	Ecole de Forcalqueiret (Capacité de 45 -6ans et 84 +6ans)

La capacité d'accueil de la structure est définie par les autorités compétentes, à savoir la Commission de Sécurité, le Service Départementale de la Jeunesse de l'Engagement et du Sport et la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

ARTICLE 2 : LE FONCTIONNEMENT

Horaires d'accueil et modalités de fonctionnement

Pour le bon déroulement des temps d'accueil ; il est impératif de respecter les horaires de fonctionnement. Un retard ne peut être toléré qu'à titre exceptionnel.

Dans le cas d'une impossibilité de respect des horaires, veuillez avertir le responsable du centre.

Seul les décharges à titre exceptionnel sont faites pour les rendez-vous médicaux.

Nous vous informons qu'aucun enfant n'est remis à une personne non désignée par vous-même dans le dossier d'inscription. Si l'enfant est récupéré par une personne autorisée de votre entourage, nous procéderons à une vérification en demandant une pièce d'identité (merci de prévenir votre entourage).

Les enfants ne sont pas autorisés à partir seuls du centre, sauf sur demande et autorisation écrites de votre part figurant sur le dossier et uniquement pour les plus de 8 ans. Dans ce cas, il est très important qu'un parent soit présent le 1er jour d'accueil de votre enfant, même s'il est autorisé à arriver et partir seul de la structure. Aucune autorisation ou dérogation téléphonique ne sera valable.

En dehors des créneaux horaires que nous vous proposons, votre enfant n'est pas sous la responsabilité de l'équipe pédagogique. Sauf activité exceptionnelle (spectacle, soirée), dans ce cas une autorisation parentale est requise.

Dans le cas d'un retard le soir, nous vous demandons de nous prévenir afin de rassurer votre enfant. Si une certaine régularité s'instaure, nous serons dans l'obligation d'envisager une mesure d'exclusion temporaire ou définitive.

Permanences

Au bureau de Forcalqueiret :

Les vendredis de 14h00 à 16h00 et

Les mercredis de 9h30 à 12h00 - 14h00 à 16h00

Ainsi que les temps périscolaires

Au bureau de Sainte-Anastasie :

Les jeudis de 14h00 à 16h00

Les temps périscolaires de 7h30 à 8h30 et de 16h20 à 18h00



La tenue vestimentaire des enfants et gestion des objets personnels



La tenue de votre enfant doit s'adapter au temps et aux activités prévues. Il est préférable de prévoir des chaussures de type baskets pour les jeux.

Pour les vacances scolaires, vous voudrez bien munir votre enfant d'un petit sac à dos contenant chaque jour :

- Une gourde ou une bouteille d'eau (pas de soda ou de sirop, ni de récipient en verre) à renouveler chaque jour,
- Un chapeau ou casquette,
- Vêtement de pluie (k-way),
- Un maillot de bain et une serviette de plage (selon l'activité),
- Une crème solaire (haute protection).

Pour les activités spécifiques, les parents sont préalablement informés par l'équipe d'encadrement de la tenue vestimentaire adéquate et du contenu du sac à dos.

Il est strictement interdit pour votre enfant, le port d'objets de valeur (des bijoux, MP3, console de jeu, téléphone portable, jouets...). En cas de perte ou de détérioration, l'ODEL décline toute responsabilité.

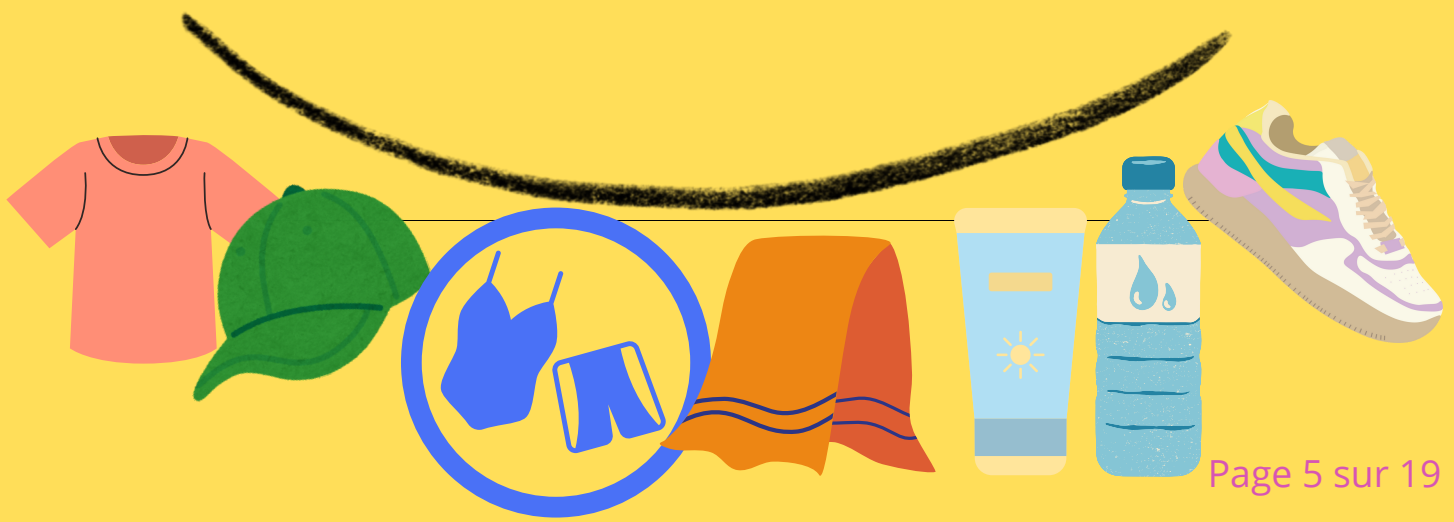
➤ Pour les enfants de moins de 6 ans, nous vous suggérons de prévoir un autre sac qui restera la semaine sur le centre, contenant :

- Un change complet (sous-vêtement).
- Un doudou (si possible différent de celui de la maison afin d'éviter des oublis pouvant devenir problématiques).
- La sucette.

Il est toutefois impératif que votre enfant soit propre pour être accueilli à l'Accueil de Loisirs.

Il est fortement conseillé de marquer toutes les affaires au nom de l'enfant.

Dès le premier jour du centre et tout au long de son séjour, merci de penser à munir votre enfant des effets indispensables indiqués.



Les activités

L'accueil de Loisirs propose aux enfants des activités diverses et variées (culturelles, artistiques, sportives, des sorties, de grands jeux collectifs...). Elles sont modulées en fonction de l'âge, des capacités intellectuelles et physiques de chacun, et du projet pédagogique de chaque centre.

Durant les vacances estivales, des mini-camps sont organisés pour les enfants de 6 à 12 ans. Les modalités d'organisation seront transmises en fonction du projet.



Les transports

Pour les transports des enfants sur les lieux d'activités, l'ODEL fait appel à une compagnie de transport répondant à toutes les exigences en matière de réglementation et de sécurité.

Des transports peuvent aussi être organisés par le centre, lorsque le projet nécessite une certaine autonomie de déplacement (amplitude, horaires, effectif très réduit). Dans ce cas, les trajets seront effectués avec des véhicules dits « minibus » de 9 places.

Ils seront conduits par des personnels d'encadrement membres de l'équipe de direction du centre ayant de préférence deux ans de permis de conduire et l'habitude de conduire ce type de véhicule, ainsi qu'une attestation préfectorale d'aptitude physique à la conduite donnée par la Préfecture du Var.



Comportement



Afin d'établir un climat de confiance et de sécurité pour tous et de faire de l'Accueil de Loisirs un endroit sympathique et chaleureux, le comportement de votre enfant doit être respectueux :

- De ses camarades (aucune violence verbale ou corporelle...),
- De l'équipe pédagogique qui elle-même doit être respectueuse,
- Du matériel et des locaux mis à sa disposition.

Des règles de vie sont établies en concertation avec les enfants.

Les souhaits particuliers transmis sur la fiche de renseignements sont pris en considération dans la mesure des possibilités et des contraintes liées à l'organisation de la vie en collectivité.

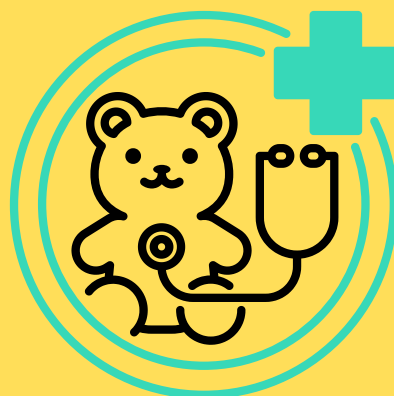
Tout manquement répétitif à ces règles élémentaires et essentielles à la vie en collectivité est signalé aux familles. Une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant peut être prononcée. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée.

Santé, maladie, hygiène, accident

La partie sanitaire du dossier est très importante, elle doit être complétée avec le plus grand soin pour la santé et la sécurité de votre enfant. Elle doit comporter tout renseignement particulier le concernant (allergies alimentaire, médicamenteuse, asthme, maladies, troubles du comportement, autres) et la conduite à tenir. Il est important de nous informer de l'évolution de la santé de votre enfant en cours d'année pour mettre à jour les informations si nécessaire.

N'hésitez pas à nous communiquer toute information qui pourrait permettre de mieux comprendre votre enfant.

- Si votre enfant présente des signes de fatigue (fièvre, maux de tête, maux de ventre ou tout autre problème de santé...) il est préférable de ne pas le conduire au Centre ce jour-là, sauf autorisation médicale.



- Si votre enfant doit suivre un traitement pendant le séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance en cours de validité et les médicaments correspondants : médicaments dans leurs emballages d'origine, marqués au nom de l'enfant avec la notice, ainsi qu'au besoin, une autorisation parentale signée et datée. Aucun médicament ne peut être et ne sera administré sans ordonnance.

En cas de problème de santé au cours de la journée, l'équipe de direction vous appelle pour que vous puissiez venir chercher votre enfant. Si vous n'êtes pas joignable, elle contactera le SAMU qui lui indiquera la conduite à tenir. Toute maladie contagieuse nécessite l'éviction de l'enfant pour la durée de la période de contagion.

Hygiène :

Les enfants accueillis au centre doivent être en bon état de santé, de propreté et avoir satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations.

Accident :

En cas d'accident, toutes les mesures sont prises rapidement (soins, hospitalisation), conformément aux décisions des services de secours. La famille est prévenue simultanément.



PAI : L'accueil des enfants atteints de troubles de la santé en Centre de Loisirs doit se faire, lorsqu'il est possible, conformément aux prescriptions réglementaires décrites par l'encart N°34 du B.O du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation du 18 septembre 2003. L'ODEL se tient à disposition des intéressés pour les accompagner dans la mise en œuvre de celles-ci, lorsque cet accueil est possible. Cet accueil nécessite de se situer dans la continuité du Projet d'Accueil Individualisé mis en place pour l'accueil de l'enfant à l'école, par extension de ce dernier.

Il faudra nous fournir 2 trousseaux , 1 pour le centre de loisirs, 1 pour le périscolaire. Elles devront être constituées de 4 éléments :

- Une pochette avec Nom et Prénom de l'enfant
- L'ordonnance
- Le traitement scellé (jamais ouvert)
- Le protocole d'urgence



Les repas / les goûters

Les repas sont préparés sur place conformément aux normes réglementaires, par « Elior » les mercredis et “Saint-max traiteur” les vacances.

Le service est mis en place et assuré par le personnel municipal.

Les enfants mangent entre 11h45 et 13h00 (fin de repas).

Les menus sont annoncés sur le panneau d’affichage prévu à cet effet. Il est aussi possible de les demander.

Si un enfant souffre d’allergie alimentaire, nous demandons à la famille de le signaler impérativement dès l’inscription. Un panier repas est demandé à la famille si un PAI alimentaire est mis en place.

Les goûters sont à la charge de l’Odel Var durant les vacances et les mercredis (hors enfants PAI).



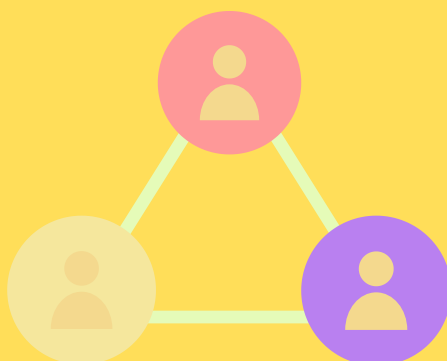
Les personnels

L'équipe éducative de l'Accueil de Loisirs est constituée d'un directeur et de deux adjoints pédagogiques, titulaires d'un Brevet Populaire de la Jeunesse de l'Education et du Sport, option Loisirs Tous Publics (BPJEPS LTP) et d'un BAFD Brevet d'Aptitude aux Fonctions Directeur. Ainsi que des animateurs titulaires ou stagiaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou en cours de formation ou d'un équivalent.

Chaque personnel embauché par l'association est recruté conformément aux procédures mises en œuvre par l'ODEL (constitution d'un dossier de candidature dans lequel est demandé un extrait de casier judiciaire n°3, vérification des qualifications exigées par la réglementation, entretiens de sélection).

Le travail de l'ensemble de l'équipe est régulièrement évalué par l'ODEL.

L'entretien des locaux ainsi que la mise en place du service de restauration sont effectués par des agents communaux.



ARTICLE 3 : LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans révolus, résidant et/ou scolarisés sur la commune de Forcalqueiret et de Sainte-Anastasie.

Un dossier individuel de renseignements administratifs et sanitaires doit être constitué, dûment complété par le responsable légal de l'enfant, il est à rendre en main propre. Celui-ci est accompagné de toutes les pièces administratives demandées, à insérer dans votre espace, sur le portail famille. Tout dossier incomplet ne peut être pris en compte et bloquera les inscriptions sur le portail famille.

En cas d'absence de dossier complet, votre enfant ne pourra pas être accueilli durant tous les temps gérés par l'ODEL.

Le dossier est valable pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2025 jusqu'à la fin de la scolarisation. Seules l'attestation d'assurance extra-scolaire, la CAF ou tout autre informations sont à modifier.

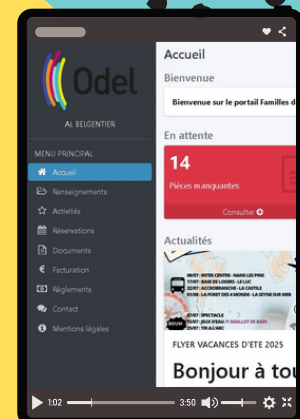
Les pièces administratives à joindre obligatoirement au dossier dans votre espace personnel :

- Le dossier de renseignements complété, daté et signé par le(s) représentant(s) légal(aux) de l'enfant,
- La fiche sanitaire complétée, datée et signée + le certificat médical rempli par le médecin traitant,
- Une photo d'identité récente,
- Attestation(s) d'assurance extrascolaire et responsabilité civile
- Un justificatif de domicile de -3mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, ...),
- La copie du carnet de vaccinations,
- Le jugement de divorce ou de séparation si c'est le cas

Lors de l'inscription, un exemplaire du présent règlement intérieur est remis. Les conditions générales d'inscription sont réputées connues et acceptées dès que le dossier individuel de l'enfant est constitué par la (ou les) personne(s) responsable(s) de l'enfant. Toute modification intervenant en cours d'année, doit être signalée au responsable de la structure. Toutes les informations portées dans le dossier d'inscription, sont traitées de manière confidentielle.



NOUVEAUTÉ POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE
2025
ODEL CONNECT
LE MANUEL D'UTILISATION
SIMPLIFIÉ DU PORTAIL FAMILLE



PREMIERE CONNEXION

- 1. Vous allez recevoir un identifiant numérique, un mot de passe provisoire**
- 2. Connectez-vous au portail famille via le lien internet communiqué et modifiez votre mot de passe dans les 2 semaines. Passé ce délai, demandez un nouveau mot de passe provisoire auprès du directeur : al.forcasteanasta@odelvar.com**

Bon à savoir :

- **Le nouveau mot de passe est personnel et confidentiel.**
- **Vos identifiants restent valables jusqu'à la fin des activités de vos enfants (pas de renouvellement chaque année).**

LE PORTAIL

- **Modifier vos renseignements personnels**
- **Visualiser et gérer les activités des enfants**
- **Envoyer des documents**
- **Consulter vos factures en ligne**
- **Communiquer via une messagerie intégrée**

LES ONGLETS

“Renseignements”

- **Mettez à jour vos informations : cliquez sur l'icône crayon pour modifier**
- **Renseignez les informations demandées**
- **Vous pouvez effectuer toutes les modifications, à l'exception de la partie financière**



**Toute modification
sera signalée par
une notification au
directeur**

NOUVEAUTÉ POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE
2025
ODEL CONNECT
LE MANUEL D'UTILISATION
SIMPLIFIÉ DU PORTAIL FAMILLE

"ACTIVITÉS"

Visualisez les activités et réservez ou annulez des jours d'activité en quelques clics

- 1. Inscrivez d'abord votre enfant à l'activité souhaitée.**
- 2. Le directeur reçoit une notification et valide votre demande.**
- 3. Une fois validée, retournez sur l'activité pour sélectionner les dates souhaitées dans le calendrier**

! N'oubliez pas d'enregistrer vos modifications !



FACTURATIONS /
RÈGLEMENTS

En cliquant sur l'icône "téléchargement", vous pouvez visualiser et télécharger vos factures

Payez vos factures en ligne (sauf si prélèvement automatique)

CONTACT VIA
LA MESSAGERIE

Posez vos questions via la messagerie instantanée. Cet onglet permet de nous joindre, avec une réponse sous 24h (hors jours fériés, week-ends, congés annuels)



! si vous ne mettez pas à jour votre quotient familial en janvier, le tarif maximum sera appliqué automatiquement !

Traitement des données personnelles

Les informations recueillies dans ce dossier font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter les échanges entre les familles inscrites au service, l'ODEL, la Mairie ainsi qu'à la facturation du service.

Les destinataires des données sont l'ODEL et le service Enfance et Affaires Scolaires de la Commune.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au règlement général sur la protection des données (UE N° 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

**ODEL, Service Accueils de Loisirs - 9 rue d'Antrechaus - 83000 Toulon
ou par mail : adl@odelvar.com**

L'ODEL responsable du traitement est représenté par son Directeur Général, Monsieur Marc LAURIOL.

La plupart des données de votre compte et les données liées à vos inscriptions sont conservées en bases opérationnelles pendant la durée nécessaire à la relation avec l'ODEL. Vos données seront ensuite archivées avec un accès restreint pour une durée supplémentaire en lien avec les durées de prescription et de conservation légale pour des raisons strictement limitées et autorisées par la loi. Passé ce délai, elles seront supprimées. Les données de facturation seront conservées quant à elles, 10 ans à compter de l'encaissement de la dernière facture.



Réservations

Les réservations sont à effectuer via le portail famille Odelconnect ou avec le directeur durant les permanences.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre le directeur au 06.89.77.86.73 (Forcalqueiret) 06.73.62.10.44 (Sainte-Anastasie) ou à l'adresse mail suivante al.forcasteanasta@odelvar.com

Toute journée réservée est facturée (cf. Chapitre 4 : règlement)

Pour rappel, l'inscription se fait à la semaine complète lors des vacances scolaires.

Présences - absences

L'équipe de direction du centre tient un registre de présence dans lequel sont notés l'arrivée et le départ de chaque enfant.

L'absence à une activité payante, de quelque nature qu'elle soit, doit-être signalée le plus rapidement possible auprès de la direction et être justifiée dans un délai de 48 heures.

Toute absence est dite justifiée sur présentation :

- D'un certificat médical,
- D'un avis de décès,
- D'un arrêt maladie de l'un des deux parents.

Pour tout désistement il est impératif d'informer par mail ou sur le portail famille, au minimum 8 jours avant afin de ne pas être facturé. (Hors jours fériés, tout changement peut se faire jusqu'au lundi 23h59 la semaine avant l'inscription initiale).



ARTICLE 4 : LES CONDITIONS GÉNÉRALES TARIFAIRES

Les tarifs sont fonction du Quotient Familial. A partir de votre numéro d'allocataire et après autorisation de votre part (cf. clause du dossier enfant), l'ODEL pourra consulter votre quotient familial, dans le cadre d'une convention passée avec la Caisse d'Allocations Familiales sur le site « mon compte partenaires » sécurisé par la CAF.

Toute modification intervenant en cours d'année, doit être signalée au responsable de la structure pour recalcul du tarif en septembre et janvier.

Toute réservation effectuée exige un règlement. Ce règlement se fait à la réservation. En cas de non-paiement des factures antérieures, toute nouvelle demande d'inscription vous sera refusée.

En cas de non règlement, l'ODEL prévoit une procédure de recouvrement avec un premier rappel effectué par le directeur du centre, et par la suite si nécessaire, un courrier RAR envoyé par les services administratifs de l'ODEL.

Les paiements

Les familles ont la possibilité de régler par chèque bancaire (ordre ODELVAR), en espèces, en CB, en chèques vacances, CESU, ainsi qu'en virement bancaire. Pour simplifier les démarches, nous mettons en place le prélèvement automatique (un RIB doit nous être fourni pour éditer le mandat de prélèvement à signer)

Les tarifications

Les tarifs comprennent les activités, les sorties, l'encadrement pédagogique qualifié, le matériel pédagogique, l'entretien de la structure, les transports sur les lieux d'activités, l'assurance responsabilité civile complémentaire et les goûters.



Toutes tarifications, dépendent de plusieurs situations :

- Votre lieu de résidence
- Votre quotient familial
- Votre formule d'inscription

FORCALQUEIRET

Mercredis et Vacances Scolaires

Quotient familial	Tarif journée avec repas
0 à 400 €	4.00 €
401 à 520 €	4.30 €
521 à 700 €	5.30 €
701 à 1000 €	7.40 €
1001 à 1500 €	10.30 €
1501 à 1800 €	13.20 €
1801 à 2100 €	15.30 €
2101 à 2500 €	18.10 €
+ de 2500 €	19.24 €

Mercredis 1/2 journée

Quotient familial	Tarif 1/2 journée avec repas
0 à 400 €	4.00 €
401 à 520 €	4.10 €
521 à 700 €	5.10 €
701 à 1000 €	6.50 €
1001 à 1500 €	7.50 €
1501 à 1800 €	9.10 €
1801 à 2100 €	11.00 €
2101 à 2500 €	12.50 €
+ de 2500 €	13.00 €

SAINTE-ANASTASIE

Mercredis et vacances scolaires

FORMULES	TOTAL	FORMULES	TOTAL A RÉGLER
Multiplié par 0.90 (Journée complète) Divisé par 100	(= Prix à la journée)	Multiplié par le nombre de journées complètes	(= Somme à payer) Tarif plancher : 4.50€ Tarif plafond : 19.80 €
Multiplié par 0.70 (Demi-journée) UNIQUEMENT LES MERCREDIS Divisé par 100	(= Prix à la journée)	Multiplié par le nombre de demi-journées	(= Somme à payer) Tarif plancher : 3.50 € Tarif plafond : 13.50 €

Périscolaires

Prix au 01/09/2022	
MATIN	
Tarif plancher	0.50€
Coefficient familial	0.10 %
Tarif plafond	1.30€
SOIR	
Tarif plancher	0.75€
Coefficient familial	0.15 %
Tarif plafond	2.00€

ARTICLE 5 : LA COMMUNICATION ET LA RELATION AVEC LES FAMILLES

Pour toute demande, n'hésitez pas à contacter les responsables de la structure.
L'Accueil de Loisirs s'appuie sur le projet éducatif de l'ODEL. Ce dernier définit les intentions éducatives qui guident notre action et fondent notre engagement.
Conformément à la réglementation, ce projet est disponible sur simple demande et consultable sur internet, sur le site www.odelvar.fr

Le projet pédagogique du centre est consultable des familles au bureau.
Le programme hebdomadaire des activités est communiqué aux familles par voie d'affichage, transmis sur un support papier et/ou informatique, disponible sur les réseaux sociaux et le portail famille de l'Accueil de Loisirs.



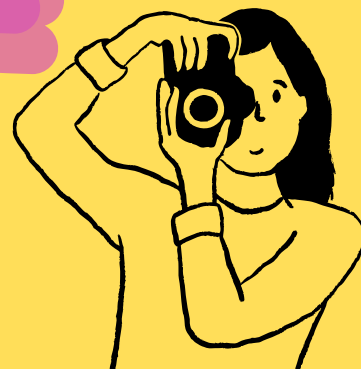
**FACEBOOK : ODEL
ACCUEIL DE LOISIRS
FORCALQUEIRET ET
SAINTE ANASTASIE
SUR ISSOLE**



**PORTAIL FAMILLE
: ODELCONNECT**

Pendant toute la durée du fonctionnement, les familles ont la possibilité de rencontrer l'équipe de direction de l'accueil de loisirs. Ainsi que lors des permanences initialement prévues. (voir page3)

ARTICLE 6 : AUTORISATION PARENTALE



Autorisation parentales

Le(s) responsable(s) légal(aux) de l'enfant accepte(nt)

- **ARTICLE 1 : PRISES DE VUES** : que leur enfant mineur soit photographié par l'ODEL au cours des séjours péri et extra scolaires pendant les diverses activités organisées ; que les prises de vue le concernant soient utilisées en vue de la communication interne et externe de l'ODEL, en particulier sur le site internet et sur les supports de communication papier de l'association, ainsi que pour la communication destinée à illustrer auprès des pouvoirs publics, les activités menées ; que l'ensemble des prises de vues des séjours péri et/ou extra scolaires auquel participe leur enfant, et sur lesquelles il est susceptible d'apparaître, soient diffusées sur un espace sécurisé du site internet ODEL, accessible aux parents ayant accepté la présente clause en signant le dossier d'inscription.
- **ARTICLE 2 : DIFFUSION DES PHOTOGRAPHIES** : sous réserve des dispositions de l'article 1 ci-dessus, que lesdites photographies soient diffusées dans les strictes conditions suivantes : support de la diffusion : site internet de l'ODEL et de la commune, support de communication papier, diffusion non commerciale ; destination : diffusion aux collectivités territoriales et partenaires publics de l'association, communication interne et externe de l'association, aux familles ayant accepté la présente autorisation ; lieu de la diffusion : diffusion internationale compte tenu de la mise en ligne sur internet via les réseaux sociaux ; durée de l'autorisation : consentie pour une durée de 3 ans à compter de la signature des présentes, la troisième année l'autorisation vaut pour l'année civile entière.
- **ARTICLE 3 : UTILISATION VIA LE SITE INTERNET PAR LES FAMILLES ADHERENTES** : Les familles ayant accepté la présente clause bénéficient d'un code d'accès communiqué en fin des séjours péri et/ou extra scolaires pour télécharger les photographies de leurs enfants. Toutefois, il est expressément précisé que les photographies téléchargées faisant apparaître d'autres personnes que leurs enfants ne pourront être utilisées qu'à titre strictement personnel et familial, sans aucune diffusion extérieure. Notamment, la diffusion sur des réseaux sociaux et sites personnels est strictement interdite. Toute diffusion non-conforme sera susceptible d'engager la responsabilité de son auteur.

L'ODEL s'engage à ce que les photographies ne portent pas atteinte à la dignité de l'enfant.

- **ARTICLE 4** : La présente acceptation des articles relatifs à la prise de vues est consentie à titre gratuit.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant et la gestion du consentement qui peut être exercée par mail : adl@odelvar.com

Toute inscription vaut acceptation du règlement.

**PAGE A RENDRE AU
DIRECTEUR**

**Je soussigné(e)....., responsable légal(e)
de(s) l'enfant(s).....
....., déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Accueil de
Loisirs.**

A....., le.....

Signature

Le présent règlement intérieur s'inscrit dans le cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) en France. Il repose sur les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles (articles L227-1 à L227-12 et R227-1 à R227-30), qui encadrent la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental.

L'accueil de loisirs est déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), garantissant sa conformité réglementaire. Pour les enfants de moins de 6 ans, un avis de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) est requis.

Par ailleurs, la structure peut être conventionnée avec la CAF ou la MSA, impliquant le respect de critères de qualité, de tarification sociale et de suivi administratif. Dans le cadre du Plan mercredi, l'accueil peut également s'inscrire dans un Projet Éducatif Territorial (PEdT), conformément aux articles L.551-1 et R.551-13 du Code de l'Éducation.

